**Création du site internet du Potager du roi**

**(Marché n° 2025-10)**

**Acte d’engagement**

# Conclu entre,

d'une part, L'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (ENSP)

adresse : 10, rue du Maréchal-Joffre, 78000 Versailles

N°SIRET  197 820 194 00029

adresse électronique de notification :

ci-après dénommée : **"le Maître d’Ouvrage"**

représentée par sa directrice Mme Alexandra BONNET

# et d'autre part,

l'entreprise : Nom de l’entreprise :

Adresse

Code Postal & Ville

Adresse électronique de notication :

ci-après dénommée **"le Titulaire"**

et représentée par :

N° SIRET : Code APE :

Références bancaires :

* Ouvert au nom de :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

Établissement teneur du compte :

Adresse :

Code Postal - Ville

**IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE**

# 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent marché concerne la création du nouveau site Internet du Potager du Roi, dont l’actuel site (potager-du-roi.fr) est lié à l’Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP) qui gère administrativement le jardin. Le marché comprend la conception, le développement, la mise en ligne et la maintenance évolutive du site.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCP) et le document relatif à la marque et identité visuelle du Potager du Roi.

# 2 – DURÉE ET DÉLAIS D’EXÉCUTION DU MARCHÉ

**2.1 – Durée du marché**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée initiale d’un (1) an reconductible trois (3) fois pour une durée d’un (1) an, sans que la durée totale du marché n’excède quatre (4) ans.

Il est rappelé que s’agissant de la partie forfaitaire, seules les prestations de maintenance préventive et corrective, et l’hébergement feront l’objet, le cas échéant, de ladite reconduction.

La mission s’achève à la fin de la durée du marché. L’achèvement de la mission fera l’objet d’une validation établie par le Potager du Roi constatant que le titulaire a rempli toutes ses obligations sur la période.

**2.2 – Délais d’exécution prévisionnels**

Le calendrier prévisionnel de travail pour la mise en ligne du futur site Internet du Potager du Roi est décomposé en quatre phases à partir de la notification du marché (date prévisionnelle : 1er décembre 2026) :

- décembre 2025 – février 2026 : cadrage ;

- mars – mai 2026 : conception et design ;

- juin – octobre 2026 : développement et intégration ;

- novembre - décembre 2026 : tests et mise en ligne.

Une réunion préparatoire sera organisée avec le titulaire au plus tard quinze (15) jours ouvrés après la notification du marché afin de :

- stabiliser les orientations prises ;

- définir le périmètre précis des livrables ;

- préciser le détail du calendrier et la méthode de travail.

Le délai d’exécution des prestations à bons de commande sera indiqué sur chaque bon de commande notifié. Ce délai sera arrêté compte tenu des quantités et de la nature des prestations commandées.

Il est entendu que ce délai commencera à courir à compter de la notification du bon de commande (sauf mention contraire dans le bon de commande).

# 3 – PRIX

Le montant global du marché comprend :

- des prestations à montant forfaitaire prévues dans la DPGF ;

- des prestations à prix unitaires pour des prestations complémentaires qui pourraient être demandées par l’ENSP.

**3.1 Prestations forfaitaires**

Les prestations sont facturées sur la base du prix forfaitaire présenté à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) jointe dans l’annexe financièreà l’Acte d’Engagement. **L’engagement ferme** de l’ENSP correspond au montant défini à la DPGF annexée au présent document, soit :

Montant hors TVA : ………………………………………………………………………

TVA à 20% : ………………………………………………………………………….

Montant TTC : ………………………………………………………………………………………

*Montant arrêté en lettres à* ………………………………………………………………………

**3.2 Prestations ponctuelles hors forfait – prix unitaires**

Les prestations ponctuelles font l'objet d'un bon de commande de l’ENSP. Le déclenchement des bons de commande relatifs aux prestations ponctuelles sera précédé d’une demande de devis.

Les prestations ponctuelles sont facturées au fur et à mesure des besoins sur la base des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) joint das l’annexe financière de l’Acte d’Engagement.

Le titulaire se conforme strictement au bon de commande qui lui est notifié dans le cadre du marché, qu’il ait ou non fait l’objet de réserves de sa part.

**3.3 Contenu des prix**

Les prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres taxes frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents à la mise en œuvre de la prestation à savoir l’ensemble des moyens en personnels et en matériels adaptés en qualité et en quantité à la mission, objet du présent marché.

En complément de l’article 10.1.3 du CCAG TIC, les précisions suivantes sont apportées en matière de contenu des prix :

* En cas de cotraitance conjointe ou solidaire, les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l’exécution des prestations de coordination et contrôle effectuées par le mandataire, y compris les frais généraux, impôts, taxes ou autre, la marge pour risque et bénéfice ainsi que tous les frais consécutifs aux mesures propres à pallier d’éventuelles défaillances des membres du groupement et les conséquences de ces défaillances.
* En cas de sous-traitance les prix du marché sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle par le titulaire des prestations confiées à ce sous-traitant, ainsi que les conséquences de ses défaillances.

Les prix sont fermes. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations.

# 4 - MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Les prestations feront l'objet d'acomptes sur présentation de notes d'honoraires.

Les notes d’honoraires pourront être exprimées en pourcentage d'avancement d'éléments de mission.

La personne publique se libèrera des sommes dues au titre de la présente convention en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Titulaire - Joindre un RIB Original

Compte au nom de : Nom Banque :

Code guichet :

Numéro :

Clé RIB:

Adresse agence :

Les décomptes afférents au paiement seront établis avec les mentions légales et les indications suivantes :

* le nom et adresse du créancier,
* Le code CHORUS,
* le numéro du compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé sur l’acte d’engagement,
* le numéro du marché et du bon de commande,
* la nature des prestations effectuées,
* le prix des prestations accessoires,
* le taux de TVA légalement en vigueur et le montant de la TVA,
* le montant total des prestations exécutées,
* la date de facturation.

Le paiement est effectué sur demande de paiement émise par le titulaire et après attestation du service fait par l’ENSP. Le titulaire doit adresser ses factures sous format dématérialisé par l’intermédiaire de la solution Chorus Portail Pro, à l’adresse :

**https://choruspro.gouv.fr**

Les paiements sont effectués par virement au compte du titulaire.

Le délai de paiement ne peut exéder trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Le point de départ du délai de paiement est la date de réception par le maître d'ouvrage de la facture dans CHORUS PRO.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre de plein droit pour le titulaire de la convention et ses éventuels sous-traitants payés directement, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai global de paiement.

Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivée suspend toutefois le délai de paiement jusqu'à la remise par le maître d’œuvre de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

ENGAGEMENT DU MAÎTRE D’OEUVRE

|  |  |
| --- | --- |
|  | Signature du candidat |
| À ........................................... | Porter la mention manuscrite |
| Le .......................................... | «Lu et approuvé» |

ACCEPTATION DE L’OFFRE DU REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR

|  |  |
| --- | --- |
|  | Signature du représentant légal |
| À Versailles |  |
| Le ……......................................... |  |

DATE DE NOTIFICATION

|  |  |
| --- | --- |
|  | Signature du représentant légal |
| À........................................... |  |
| Le .......................................... |